



Bulletin municipal

Commune et communauté de communes : des compétences bien séparées

Dions fait partie depuis 2009 de la communauté d'agglomération « Nîmes métropole ». Nous n'avons donc pas la compétence pour agir sur les points suivants qui relèvent **exclusivement de « Nîmes métropole »** :

- Le développement économique
- L'aménagement de l'espace communautaire (Scot, ZAC, transport)
- L'équilibre social des habitants : besoins en logements, mixité ...
- La politique de la ville : offrir aux habitants des logements décents, améliorer le cadre de vie
- La politique culturelle d'intérêt communautaire
- La voirie : eau, assainissement, collecte des déchets ménagers, pluvial

Les **municipalités** gardent leurs compétences notamment sur :

- L'entretien des bâtiments réservés à l'enseignement maternel et primaire et l'accompagnement scolaire (aides maternelles, activités périscolaires, garderies, cantine), la petite enfance
- La voirie : rues, chemins ruraux, cours d'eau, cimetière, réseaux électriques et téléphoniques, stades, parcs et jardins...
- Le patrimoine immobilier de la commune : église, temple, mairie, etc.
- L'habitat, mais avec nos obligations Nîmes métropole (3^{ème} alinéa ci-dessus)
- Et, bien entendu, les attributions de représentant de l'Etat : état civil, élections, permis de construire....., maintien de l'ordre...

En matière d'**habitat**, soyons clair :

- **L'eau et l'assainissement ne sont pas de la compétence de Dions mais de Nîmes métropole : la commune ne peut donc mettre et ne mettra pas un seul centime pour financer un quelconque projet à ce titre. C'est du pur fantasme.**
- Les possibilités de constructions nouvelles subissent les contraintes liées aux zones Natura 2000 (non constructibles), au SCOT (règles environnementales) et à nos « engagements » dans le cadre de Nîmes métropole en développement de l'habitat et logements sociaux. Ces possibilités sont donc **limitées**. A nous de trouver les solutions les mieux adaptées. C'est ce que va commencer à étudier la commission habitat après avoir recueilli ces 2 dernières années les *informations techniques* des services spécialisés de l'Etat et de Nîmes métropole. A chaque étape de l'évolution du dossier, nous consulterons les habitants de Dions (bulletin municipal, enquêtes, réunions publiques...). Au moins 2 ans de travail en perspective. Dans un débat serein et démocratique basé sur la communication d'informations juridiques, techniques, financières... réelles et vérifiables : un **langage**

EDITO

Le 11 juin, les conseillers municipaux m'ont élu maire de Dions. Je mesure pleinement la confiance qu'ils me témoignent.

Merci à Nicole Raymond qui a mené de main de maître le travail en mairie pendant la période d'intérim. J'ose pouvoir lui succéder dignement.

Peu de dionsoises et de dionsois me connaissent. Gardois d'origine, j'ai pris ma retraite à Dions en 2006, après une vie professionnelle à Paris (Education Nationale) et à l'étranger (ministère des Affaires Etrangères : Soudan, Hongrie, Maroc, Israël, Pologne).

Ma formation et mon expérience : le management et la gestion, en particulier du domaine culturel.

Mais, je sais pouvoir compter sur une équipe de conseillers, qui par leur formation et leur métier, mais aussi leur dévouement, nous permet de couvrir l'ensemble des questions relevant de la compétence communale. Je suis sûr, qu'ensemble, nous réussirons à mettre en œuvre, même modestement, des projets qui amélioreront notre vie quotidienne.

En page 5 vous trouverez la nouvelle organisation communale. Tous les adjoints et délégués ont reçu une lettre de cadrage fixant les objectifs que nous voulons atteindre, les moyens à mettre en œuvre et la méthode pour y parvenir, la démocratie participative. Elles sont publiées sur le site internet de la mairie : toutes ensemble, c'est notre programme.

Une dernière précision : sauf

Pass solidaire des transports TANGO



A compter du 1er février 2016, Nîmes Métropole a mis en place une nouvelle tarification solidaire sur l'ensemble des communes de son territoire.

Le pass solidaire est un abonnement mensuel permettant de voyager sur l'ensemble des lignes du réseau TANGO.

Qui peut en bénéficier?

- Toute personne bénéficiaire de la CMU
- Toute personne ayant un quotient familial inférieur ou égal à 540E

A quel tarif? : 15E mensuel

Comment s'abonner? :

- Téléchargez le dossier d'inscription et présentez-vous dans une boutique TANGO avec:
- Une photo d'identité récente,
- Une pièce d'identité,
- Votre attestation CMU délivrée par la CPAM ou votre attestation d'allocataire CAF ou MSA sur laquelle figure le montant de votre quotient familial.

- Votre justificatif de domicile.

Obligations légales de débroussaillage Lutte contre le feu

Par lettre du 8 février 2016, M. le Préfet rappelle la mise en œuvre des mesures collectives et individuelles qui permettent de protéger non seulement les personnes et les biens mais également notre patrimoine naturel.

L'obligation de débroussailler et de maintenir débroussaillé permet :

- De mieux assurer sa propre sécurité, celle de sa famille et de ses biens
- D'améliorer la sécurité des secours et de faciliter l'extinction
- D'éviter aux secours de se concentrer uniquement autour des habitations et leur permettre de mieux protéger la forêt.
- D'éviter les départs de feux.
- D'éviter l'intrusion dans les zones urbanisées de sangliers venant des milieux naturels avoisinants.

Dépôts sauvages de déchets et matériaux

Ils sont strictement interdits, les particuliers comme les entreprises doivent déposer leurs déchets dans les déchetteries (cf.: informations sur le site www.nimes-metropole.fr).

Des procédures administratives peuvent être engagées par le maire à l'encontre des personnes pour faire cesser des dépôts ou des détentions sauvages de déchets.

En outre le code pénal prévoit des contraventions de police qu'il nous serait désagréable d'utiliser.

SAUVONS L'EAU

14% de la facture d'eau est un impôt qui retourne à l'eau via l'agence de l'eau.

Votre impôt est réinvesti pour mettre aux normes les stations d'épuration, renouveler les réseaux d'eau, protéger les captages des pollutions, restaurer le fonctionnement naturel des rivières.

Nîmes Métropole a la compétence de la gestion de l'eau et de l'assainissement.

Pour les 30 années à venir, les schémas directeurs d'eau et d'assainissement prévoient un programme d'investissement pluriannuel de plus de 600 millions d'euros pour garantir l'alimentation en eau potable en quantité et en qualité, tout en préservant la ressource naturelle, l'hygiène publique et l'environnement au travers notamment de la création et de l'extension des stations de traitement des eaux usées et des réseaux de transport.

Analyse de l'eau

Eaux brutes

Date de prélèvement : 5/04/2016

Point de surveillance : Puits de Bruel à Dions

PH : 7,1

Chlore : inférieur à 0,03 mg/l

Analyse physicochimique : 618 uS/cm

Nitrates : 8,5

Conclusion : « eau respectant les limites de qualité pour les eaux brutes utilisées pour la production d'eau potable pour les paramètres analysés. »

Eaux sortie de station

Analyses microbiologiques, organoleptiques physicochimiques

Conclusion : « eau respectant les limites et références de qualité pour les eaux destinées à la consommation humaine pour les paramètres analysés »

Etudes réalisées par Corso— Laboratoire santé, environnement, hygiène de Lyon pour le compte de Nîmes métropole.

Déjections canines sur le domaine public communal



Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces de jeu

pour enfants, l'espace villa Lautier (arrêté municipal du 30 août 2011). Des sacs sont à votre disposition : distributeur place de la mairie.

Aidez-nous à conserver notre village propre. .

MOUSTIQUE TIGRE



Le département du Gard est classé en niveau 1 du plan national anti dissémination du chikungunya et de la dengue. Le Conseil Départemental est chargé de la lutte anti-vectorielle.

Les gîtes de reproduction des moustiques se trouvent le plus souvent en milieu urbain et périurbain, au sein des domiciles privés (cours, jardins, balcons.). Il convient donc d'éviter toute stagnation d'eau.

Voici quelques conseils à respecter pour éviter toute prolifération :

- Vider tous les réceptacles pour éviter les eaux stagnantes.
- Ranger au sec, les outils, arrosoirs, jouets.
- Couvrir les récupérateurs d'eau, fûts divers et tous les réceptacles pluviaux.
- Curer pour faciliter l'écoulement des eaux les siphons de lave-mains extérieurs ; rigoles et gouttières.
- Entretien des piscines, les bassins d'agrément, les regards et bornes d'arrosage.

Pour le bien-être de tous. Nicole Raymond

Elagage des arbres

Nous attirons votre attention sur l'article 673 du code civil qui dispose que «celui sur la propriété duquel avancent les branches des arbres, arbustes et arbrisseaux du voisin peut contraindre celui-ci à les couper.



Si ce sont les racines, ronces ou brindilles qui avancent sur son héritage, il a le droit de les

couper lui-même à la limite de la ligne séparative. Le droit de couper les racines, ronces et brindilles ou de faire couper les branches des arbres , arbustes ou arbrisseaux est imprescriptible. »

Nous avons constaté ce phénomène non seulement dans le village où les branches touchent les câbles électriques et gênent le passage de certains véhicules, mais aussi sur les chemins ruraux.

Nous vous demandons de bien vouloir faire le nécessaire. La municipalité sera très vigilante. Elle assurera bien entendu l'élagage des arbres situés sur les chemins et rues du domaine communal.

Accalmie pour les travaux de voirie cet été

Vous l'aurez peut être constaté en les empruntant : les rues du Puits neuf, du Château, des Espelucas, de la Gougaye, du Gardon, de l'Eglise, des Ecoles, de la Grande Parée, du Moulin à Vent et l'ancien chemin de Nîmes ont été revêtu(e)s en enrobés jusqu'au mois de juin.

La dernière rue en travaux pour cette première phase sera l'allée des Ecoliers, dès que la fin de l'année scolaire aura sonné (mois de juillet). Pour cette rue, les travaux sont spécifiques : l'allée des écoliers sera revêtue d'enrobés beiges ; enrobés qui se poursuivront sous forme d'un accès dédiés aux Personnes à Mobilité Réduite jusque dans la cour de l'école.

Le 24 juin les travaux de mise en discrétion des réseaux électrique, éclairage public, téléphone, ont débuté chemin de la Lauze. Les abords immédiats dans la rue des Micocouliers et du Puits Neuf seront aussi concernés. Ils dureront 5 à 6 semaines, la voie restant interdite à la circulation entre 8h et 17h. La mise en service des nouvelles installations est variable selon les opérateurs (Telecom, EDF) et doit se terminer au plus tard fin septembre.

Pourront alors débuter en octobre la dernière phase des travaux de voirie : remise en état des chaussées du chemin de la Lauze, mais aussi du tronçon manquant de la rue du Puits Neuf, de la rue et de l'impasse des Micocouliers.

Ainsi, et sauf aléa majeur, le programme « voiries » consécutif aux intempéries d'octobre 2014 devrait être terminé avant novembre 2016.

Réfection des chemins ruraux, mise au point du programme

Dans le courant du dernier trimestre 2016, une consultation pour la réfection des chemins ruraux devrait être lancée en vue de la conclusion d'un marché public. Il est trop tôt pour donner les dates de réalisation de ce programme financé à 65% par des subventions « intempéries d'octobre 2014 » de l'Etat et des collectivités territoriales : tout ce que nous avons prévu ne sera pas fait, le programme reste à arrêter en fonction du budget. Nous veillerons à ce que ces travaux ne dépassent pas la date du 1er semestre 2017.

Loi sur l'eau : le dossier des berges de la Braune et du pont avance

Le projet consiste à refaire le chemin emporté par la crue d'octobre 2014, à aménager les berges et à construire un nouveau passage submersible. Nous bénéficions d'un accompagnement du SMAGE des Gardons et d'un bureau d'études sur ce dossier. Les études d'Avant Projet et « Loi sur l'Eau » finalisées doivent faire l'objet d'un accord préalable du dossier, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) dans un délai qui peut prendre quelques mois. En effet, les travaux réalisés dans un cours d'eau sont soumis à une réglementation stricte. Ce sont les Services de l'Etat qui confirmeront l'autorisation de réaliser les travaux dans le cours d'eau. Ces travaux ne sont autorisés qu'à l'assec de la Braune, ils devront patienter jusqu'à l'été 2017.

Julien Aubonnet

Canicule : adoptez les bons réflexes

- Ne pas s'exposer aux heures les plus chaudes
- Se protéger : Tee-shirt, chapeau, lunettes
- Rechercher l'ombre
- Se désaltérer : eau et fruits
- Aider ses proches : nourrissons, enfants, personnes âgées
- Appeler vos voisins qui sont seuls

L'association plurielles

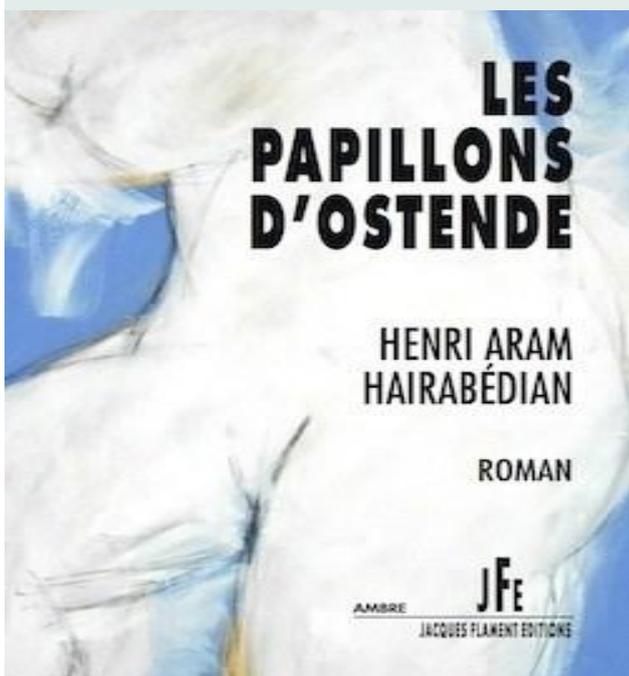


a donné samedi 18 juin au foyer place Brot une audition de ses élèves devant un parterre de parents et amis attentifs et enthousiastes.

Maya, (St Chaptès) Laura (Dions) Coline (St Chaptès), Pierre, Perle (Dions). Et Sandrine du "Thémas-flow". Association plurielles (Pierre Ghiotti): 06 15 03 72 79

Les Papillons d'Ostende

C'est le nouveau roman que vient de faire paraître Henri



Aram Hairabedian.

Parce que Henri ne se contente pas de sculpter dans son atelier rue de la Batiraille. Il est aussi poète, romancier, essayiste.

« Ah, mon cher Max, la beauté de l'oubli...c'est le luxe d'un chagrin qui s'endort sans pleurer »

Découvrez cette histoire de Max, voiture de maître, à la recherche du temps perdu avec son frère disparu (note éditeur). www.jacquesflamenteditions.com/235-les-papillons-dostende

Jean-Pierre Brethon

Samedi 18 et dimanche 19 juin, Jean-Pierre Brethon présentait son travail à un public particulièrement nombreux : des dionnois certes...et des personnalités, artistes, etc. venus de tous les coins du département. Jean-Pierre persiste et signe dans sa volonté de chercher le beau, là où notre œil ne verrait qu'objet sans intérêt, à travers le saisissement de la lumière sur les couleurs.



Titi nous a régales de sa paella jusqu'à une heure avancée de la nuit. (JV)

Atelier « les moyens du bord » 5, rue des Ecoles 30190—Dions

C'est la fête à l'école communale



Vendredi 10 juin avait lieu la fête de fin d'année scolaire. Les enfants, enthousiastes, ont présenté des danses et des chansons, certaines associées au langage des signes, sous la houlette des enseignants, Sébastien Druilhe et Ludivine Bourdonnas, accompagnés du professeur de musique Laurent Richard.

C'est dans la joie et la bonne humeur que parents et enfants ont donné un spectacle de danses folkloriques. Le maire par intérim, Nicole Raymond, a félicité enfants et enseignants, soulignant au passage la future baisse du nombre d'élèves pour les saisons à venir, due à l'évolution démographique du village. Puis elle a remis une calculatrice à chacun des deux élèves partant au collège. Le passage au stand restauration préparée par les parents d'élèves, était un moment privilégié, dans la convivialité, alors que quelques gouttes venaient se mêler à cette fin de fête. (correspondant Midi Libre)

ETAT CIVIL

Décès : Arlette Racanière née Accabat, le 20 mai 2016

Naissance : Mao, Tiga FUSTES est née le 2 juin 2016 au foyer de Pauline Vincent et Daniel Fustès. Félicitations aux heureux parents.

Votre nouvelle municipalité

Maire : Jean Verdalle

Chevalier de Palmes Académiques — médaille de bronze de la Jeunesse et des Sports

Adjoints au maire

1ère adjointe : Mme Nicole Raymond, déléguée à l'habitat, à l'action sociale et à la santé publique

2ème adjoint : M. Jérôme Boucoiran, délégué à la tranquillité publique, au personnel et aux risques naturels

3ème adjoint : M. Julien Aubonnet, délégué aux grands travaux, à l'eau, à l'assainissement et au pluvial

4ème adjoint : M. Joffrey Vedrines, délégué à la culture, à la communication et à la démocratie participative

Conseillers municipaux délégués

M. Marc Gibert, délégué aux politiques contractuelles et recherche de financement

M. Sébastien Rouquette, délégué au bâtiments, génie urbain

M. Michaël Micucci, délégué à l'administration générale, aux finances, budget, impôts et taxes

M. Patrick Chabert délégué à l'école et à la petite enfance

M. Marceau Fricon, délégué aux travaux de proximité et aux élections

M. Charles Desanlis, délégué à l'économie locale et à l'occupation du domaine public

Conseillers municipaux

M. Bernard Bourdon, Mme Madeleine Fourniol, M. Jacky Serody, M. André Vincent.



De gauche à droite: Jean Verdalle, Patrick Chabert, Julien Aubonnet, Jérôme Boucoiran, Sébastien Rouquette, Nicole Raymond, Joffrey Vedrines, Michaël Micucci, Marc Gibert, Charles Desanlis, Marceau Fricon.

Elections municipales partielles complémentaires

A la suite de la démission de 2 conseillères municipales, Mmes Catherine Boucherie et Bernadette Diniakos-Rouvier, ont été élus conseillers municipaux au deuxième tour de scrutin le dimanche 5 juin 2016, MM Charles Desanlis et Jacky Serody. Bienvenue à eux.

Le maire et la 1ère adjointe reçoivent sans rendez-vous les mardis de 14 h à 19h et du mercredi au vendredi sur rendez-vous, aux heures d'ouverture de la mairie.
Les autres adjoints : sur rendez-vous auprès du secrétariat

Commissions

présidées par le maire ou le délégué chargé du secteur

Impôts, budget, finances, taxes : **Michaël Micucci**,

Développement de l'habitat : **Nicole Raymond**,

Bâtiments, génie urbain, voirie, eau, risques naturels : **Julien Aubonnet et Sébastien Rouquette**

Culture, communication, démocratie participative : **Joffrey Vedrines**

Action sociale : **Nicole Raymond**

Tranquillité publique: **Jérôme Boucoiran**

Personnel : **Jérôme Boucoiran**

Appels d'offres : **Jean Verdalle**

Economie locale : **Charles Desanlis**

Ecole et petite enfance : **Patrick Chabert**

Affaires juridiques : **Nicole Raymond**

Délégués de la commune dans les syndicats mixtes

SIVU de Meyranes : Jean Verdalle, Patrick Chabert (*suppléants: Nicole Raymond, Julien Aubonnet*)

Syndicat mixte des gorges du Gardon : Nicole Raymond, Julien Aubonnet (*suppléants. : Marceau Fricon, Joffrey Vedrines*)

Syndicat mixte d'aménagement de la gestion équilibrée des gardons : Nicole Raymond (*suppléant.: Sébastien Rouquette*)

Syndicat mixte d'électricité du Gard : Patrick Chabert, Sébastien Rouquette,

L'administration communale

Mairie : place de la mairie—30190 Dions
Téléphone : 04 66 81 00 82— Fax : 04 66 81 98 13
mail: mairiedions@wanadoo.fr
Site internet: www.dions.fr

Heures d'ouverture : mardis, mercredis, vendredis de 9h
à 12h et de 14h à 17h

Fermée au public lundis et jeudis

Secrétariat de mairie : *Sabine Mosca*
Assistante maternelle (école) : *Catherine Vezon-Colomina*

Adjointes techniques territoriales
Entretien, cantine, garderie : *Carine Novack, Karine Hirsch*
Entretien des bâtiments, matériels, voirie, parcs et jardins :
Claude Couderc, (mi-temps), Denis Saussine (mi-temps)

www.dions.fr

C'est l'adresse internet de la mairie de Dions. Nous vous laissons le découvrir. Les lettres de mission aux adjoints au maire et aux conseillers municipaux délégués sont accessibles à partir du nom de l'élu. Vous trouverez les informations administratives (état civil, inscriptions sur les listes électorales, déclarations de travaux, démarches pour l'obtention de permis de construire, etc.), une rubrique vie du village, des photos et vidéos, un moteur de recherche à partir de mots clés, des imprimés en ligne pour réserver les repas à la cantine scolaire, les places à la garderie, louer le foyer pour vos fêtes, réserver des prêts de tables et bancs. Faites nous parvenir vos remarques, critiques,

Fermeture de la mairie

Le local secrétariat doit être adapté pour recevoir des handicapés. Les travaux seront réalisés dans la première quinzaine du mois d'août. Ils nécessitent d'évacuer totalement le local de ses mobiliers et équipements.

La mairie sera donc fermée du 1er au 15 août 2016.

Deux places de parking réservées aux handicapés seront aussi matérialisées place de la mairie.

Un grand bravo au comité des fêtes : la fête votive 2016 en images

